

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 982

17 avril 2012

SOMMAIRE

daidy sci	47111	Kerry Luxembourg S.à r.l.	47127
Eprec S.A.	47121	LB-Re	47128
Esch dépôt-vente S.A.	47109	Lejoh Holding S.A.	47129
Esther Two S.à r.l.	47109	Lhasa S.à r.l.	47133
European Education Holdings S.à r.l.	47108	Liskar S.A.	47127
Fire Energy Group Sàrl	47121	LNC International S.A.	47128
Fora Investment S.à r.l., SPF	47109	Lombard Odier Brasil Capital	47127
GARANT-MÖBEL Worldwide Holding S.à r.l.	47114	Lula Nordeste Japan S.à r.l.	47128
Geldilux-TS-2010 S.A.	47110	Lux Capital Finance Sàrl	47114
Geldilux-TS-2011 S.A.	47110	Luxcom Investments S.A.	47133
Gestion Comptable et Fiscale S.A.	47118	Marcel Niederweis Architectes S.A.	47135
Gilmour Holdings S.à r.l.	47109	Marfin S.A.	47106
Global Focus S.A.	47090	Marguerite Adviser SA	47134
Global Focus S.A.	47113	MCF Holding S.A.	47105
Green Street Luxembourg S.à r.l.	47118	MDG Lux Batiservices S.A.	47136
Groupe E.R.C.P. S. à r.l.	47105	Mea Energia	47136
Guardian Financial Company S.à r.l.	47110	Miller Holdings S.A.	47136
Hapo G.m.b.H.	47119	Moro Design S.A.	47119
HB Reavis Holding S.à r.l.	47119	Mountain & Wave	47134
HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A.	47120	Multi Strategy SICAV	47135
HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A.	47118	Scott International S.A.	47135
ICM 2 S.A.	47121	Security Capital (EU) Management Holdings S.A.	47104
Immobilière de Contern S.à r.l.	47120	Snack Bosphore S.à r.l.	47113
Invictus Consulting S.à r.l.	47121	The Sixth Belfry Properties (UK) S.A.	47134
IREF Art-Invest Hotel Services	47090	Viscom S.à r.l.	47114
Island Enterprises S.A.	47120	Way Co-Invest S.à r.l.	47090
		Wow S.A. SPF	47129

Global Focus S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 47.193.

Messieurs les Actionnaires

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission d'administrateur de la société anonyme GLOBAL FOCUS SA enregistrée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B-47.193, avec effet immédiat

Luxembourg, le 13 mars 2012.

@CONSEILS S.à R.L.

Jean Bernard ZEIMET

Gérant

Référence de publication: 2012032904/14.

(120043353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Way Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2012030656/10.

(120040100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

IREF Art-Invest Hotel Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 163.926.

In the year two thousand eleven, on the fifth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg Luxembourg,

THERE APPEARED:

IREF Art-Invest Cologne Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 163.907 (the "Shareholder"), duly represented by Mr Geoffrey Arend, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 5 December 2011, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to state that:

it is the shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "IREF Art-Invest Hotel Services", having its registered office at 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 163.926 (hereafter, the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary, Maître Carlo Wersandt, with residence in Luxembourg, acting in replacement of the notary, Maître Jean-Joseph Wagner, with residence in Sanem, dated 23 September 2011, published in the Memorial C, Recueil des sociétés et associations, number 2887 of 25 November 2011;

the Company's share capital is currently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1 EUR) each, all subscribed and fully paid-up; and,

the appearing party wishes to amend and restate the articles of incorporation of the Company.

The agenda is as follows:

1. Amendment of article 3 (Corporate object) of the articles of incorporation of the Company;
2. Creation of A managers and B managers of the Company;
3. Amendment of article 19 (Representation of the Company) of the articles of incorporation of the Company;
4. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company;
5. Selection and appointment of the new A managers of the Company;

6. Selection and appointment of the new B manager of the Company;
7. Appointment of the Chairman of the Board of Managers of the Company; and
8. Miscellaneous.

The following resolutions are passed:

First resolution

The Shareholder resolves to amend article 3 (Corporate object) of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following content:

“ **3.1.** The Company’s object is to acquire, hold and sell interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, manage, control and develop such holding of interests.

3.2. The Company may also acquire fixtures and fittings for the purpose of letting these.

3.3. The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

3.4. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.5. For the purpose of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.6. The Company may in particular enter into the following transactions:

(a) to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

(b) to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

(d) to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.7. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.”

Second resolution

The Shareholder resolves to amend article 19 (Representation of the Company) of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following content:

“Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two (2) A Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two (2) A Managers jointly, save for any Major Matter which requires the joint signature of at least three (3) Managers, one of whom must be the B Manager.”

Third resolution

The Shareholder resolves to create A managers and B managers who will constitute the board of managers of the Company.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to amend and restate the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following content:

“The following capitalized terms used in these articles of incorporation shall have the following meanings:

“Asset Manager” means Art Invest Real Estate Management GmbH & Co. KG, a company incorporated in Germany (company number HRA 27764), whose registered office is at Frankenwerft 15 / Buttermarkt 24, 50667 Köln, Germany, or any replacement asset manager;

“Business Plan” means any business plan in respect of the Property as prepared and updated by the Shareholder;

“Class A Shareholder” means the Class A Shareholder of the Shareholder of the Company;

“Major Matters” means those matters listed below:

(a) within the period ending on 22 September 2013, any decision to sell the whole, or any part, of the Property (it being agreed that following the expiry of this period the Board of Managers may agree to sell the whole, or any part, of the Property);

(b) any material contracts, including changes, between the Company and the Class A Shareholder (except for the issue of further shares/shareholder loans on the same terms as existing shares and shareholder loans in order to finance the additional funding requirements);

(c) any actions that are materially different to those agreed in the Business Plan (materiality measured by value and/or other threshold levels to be agreed);

(d) entering into, amending, novating, supplementing or terminating any lease agreement either where the event has not been envisaged by the Business Plan or where the commercial terms of a new or renewed lease are not in line with the Business Plan leasing assumptions;

(e) incurring any indebtedness or guarantee other than under any finance documents or any shareholder loan agreements;

(f) entering into, amending, novating, supplementing or terminating any finance document causing the Company to enter into any corporate transaction including an acquisition of, or merger with, any other company, invest in any other entity or business, establish a subsidiary or purchase any shares;

(g) the amendments of the Articles (or other constitutional documents) of the Company;

(h) the creation of any options over the Shares (save as connected with the sale of the whole, or any part, of the Property);

(i) the creation, allotment or issue of any Shares or the grant of any option to subscribe for Shares or the issue of any instrument convertible into Shares in the Company or any other change in the share capital or share rights of such companies;

(j) entering into contracts outside the ordinary course of business or making any investment or borrowing, lending or advancing any monies (or entering into any guarantee in connection with the same) outside the Business Plan;

(k) winding up or dissolution of the Company;

(l) discharging or releasing any person, other than the Asset Manager, from any obligation to the Company;

(m) employment of employees and related service contracts and establishing any bonus, profit sharing, share option or other incentive scheme for employees or Managers of the Company;

(n) spending on capital expenditure on the Property not provided for in the Business Plan; and

(o) change the nationality of the Company;

“Property” means the property held directly by the Company.

Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “IREF Art-Invest Hotel Services”, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the “Company”), and in particular by the Law of 10 August 1915 on commercial companies (loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales), as amended from time to time (hereafter referred to as the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the “Articles”).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold and sell interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, manage, control and develop such holding of interests.

3.2 The Company may also acquire fixtures and fittings for the purpose of letting these.

3.3 The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.5 For the purpose of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions:

(a) to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

(b) to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

(d) to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.7 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each in registered form (hereafter referred to as the "Shares"). Each Share has a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of shareholders, the Shares held by one of the shareholders are freely transferable to another shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-shareholder, all and not only some of the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by four (4) A managers (each an "A Manager") and one (1) B managers (the "B Manager") who will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager"). The Managers do not need to be shareholders and may be re-elected by written resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the shareholders.

8.2 The Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the extraordinary general meeting of shareholders, or written shareholders resolutions, as the case may be, taken in compliance with articles 14 (Holding of general meetings) and 15 (Majorities).

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Board of Managers in compliance with article 12 (Meeting of the Board of Managers).

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two (2) A Managers as provided by article 10 (Representation of the Company) and pursuant to article 191bis, paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 (Management) and 10 (Representation of the Company) are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 (Management) and 10 (Representation of the Company), will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two (2) A Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two (2) A Managers jointly, save for any Major Matter which requires the joint signature of at least three (3) Managers, one of whom must be the B Manager.

11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1 Any Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of Managers, the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the shareholders elect a Chairman from among the A Managers. If the Chairman is unable to be present at a meeting of the Board of Managers, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the A Managers present at the meeting.

12.2 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager on notice of not less than five (5) business days, unless a shorter period of notice is agreed or such convening requirements and formalities are unanimously waived by all the Managers, present or represented. The notice referred above shall provide for an agenda, identifying in reasonable detail the subjects to be discussed by the Board of Managers at the meeting, and

any relevant documents shall be distributed in advance of the meeting of the Board of Managers to all Managers so as to ensure that they are received at least three (3) business days prior to the date fixed for the meeting.

12.3 Without prejudice to article 12.5, the Board of Managers can validly meet and take decisions only if a majority of Managers is present or represented and at least two (2) A Managers are present at the meeting.

12.4 All decisions (other than those related to a Major Matter, which shall be taken in accordance with article 12.5) by the Board of Managers require a simple majority of votes cast. In the event of a tie, the Chairman has no casting vote and the matter in question shall not proceed.

12.5 To the extent that a Manager tables for discussion by the Board of Managers a Major Matter, any decision in respect of that Major Matter shall, however, be taken with the unanimous consent of all the Managers.

12.6 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.7 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.8 In case the urgency of the affairs of the Company prevent the Board of Managers to meet in time and require that written resolutions be taken by the Managers, written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.9 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.10 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed either (i) by the Chairman and one Manager or (ii) by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman or by any Manager nominated during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV - General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Shareholders' decisions, Holding of general meetings.

14.1 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, or by any shareholder, by means of a convening notice sent to each shareholder no later than on the tenth (10th) business day prior to the day of the general meeting, unless the shareholders, present or represented at such meeting, unanimously waived such convening requirements and formalities. The notice referred above shall be sent to the addresses of the shareholders shown in the register of shareholders and shall specify the agenda of the meeting. Subjects which are not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the abovementioned term.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five (25) shareholders, at least one annual general meeting must be held each year. During such meetings the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating shareholder is able to hear and to be heard by all other participating shareholders whether or not using this technology, and each participating shareholder shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

14.4 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

14.5 Unless otherwise required by Luxembourg law, a quorum:

(a) for ordinary shareholders' meetings of the Company, shall be, in accordance with article 194 of the 1915 Law, shareholders representing over half (1/2) of the share capital of the Company; and

(b) for extraordinary shareholders' meetings of the Company deciding upon any amendment of the Articles, shall be, in accordance with article 199 of the 1915 Law, shareholders representing at least threequarters (3/4) of the share capital of the Company and constituting a majority in number of the shareholders.

14.6 Subject to the right or restrictions attached to any Shares, each member who (being an individual) is present in person or by proxy or (being a corporation) is present by duly authorised representative shall have one vote for every Share of which he or it is the holder.

14.7 Whatever the number of shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions in ordinary general meetings of shareholders are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Collective decisions in extraordinary general meetings of shareholders and resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of Shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of shareholders or by a written resolution of the shareholders, as the case may be.

17.5 The Board of Managers may also decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers.

17.6 Any distribution or payment made by the Board of Managers shall be subject to the Company having sufficient funds available for distribution, and the Board of Managers having made reasonable and proper reserves for the working capital requirements of the Company, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI - Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Fifth resolution

The Shareholder resolves to select and appoint and, where applicable, to confirm the appointment of, the following new A managers of the Company, with effect as of today and for a period ending on the date of approval of the annual accounts 2011:

Mr Laurent Heiliger, born on 10 February 1973 at Luxembourg, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mrs Stéphanie Grisius, born on 27 May 1976 at Luxembourg, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Timothy Thorp, born on 20 October 1964 at Lagunillas, chartered accountant, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom; and

Mr Iain Bond, born on 17 July 1964 at Henley-On-Thames, investment manager, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom.

Sixth resolution

The Shareholder resolves to select and appoint and, where applicable, to confirm the appointment of, the following new B manager of the Company, with effect as of today and for a period ending on the date of approval of the annual accounts 2011:

Mr Philipp Henkels, born on 21 April 1967 at Düsseldorf, investment manager, professionally residing at Im Mediapark 8, 50670 Köln, Germany.

Seventh resolution

The Shareholder resolves to appoint Mr Laurent Heiliger as Chairman of the Board of Managers.

There being no further business, the meeting was terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

IREF Art-Invest Cologne Holding, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.907 (l'“Associé”), dûment représentée par Monsieur Geoffrey Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 5 décembre 2011, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

la partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois sous la dénomination “IREF Art-Invest Hotel Services”, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.926 (ci-après la “Société”), constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 2887, daté du 25 novembre 2011;

le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et libérées; et,

la partie comparante désire modifier les statuts de la Société.

L'agenda se présente comme suit:

1. Modification de l'article 3 (Objet) des statuts de la Société;
2. Création de gérants A et gérants B de la Société;
3. Modification de l'article 19 (Représentation de la Société) des statuts de la Société;
4. Refonte des statuts de la Société;
5. Sélection et nomination des nouveaux gérants de la Société proposés par l'Associé de Classe A;

6. Sélection et nomination du nouveau gérant de la Société proposé par l'Associé de Classe B;
7. Nomination du Président du Conseil de Gérance de la Société; et
8. Divers.

Les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'Associé décide de modifier l'article 3 (Objet) des statuts de la Société, qui aura désormais le contenu suivant:

“ **3.1.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention et la vente de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur gestion, leur contrôle et leur développement.

3.2. La Société pourra également acquérir des installations et des aménagements pour les donner en location.

3.3. La Société pourra investir dans tout actif immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

3.4. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les “Sociétés Apparentées”). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.5. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même “groupe” que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.6. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

(a) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

(b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

(c) accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

(d) conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.7. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.”

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 19 (Représentation de la Société) des statuts de la Société, qui aura désormais le contenu suivant:

“Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants A, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux (2) Gérants A conjointement, exception faite des Sujets Importants nécessitant la signature d'au moins trois (3) Gérants dont le Gérant B.”

Troisième résolution

L'Associé décide de créer des gérants A et gérants B qui formeront le conseil de gérance de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé décide d'amender et de mettre à jour les statuts de la Société, qui auront désormais le contenu suivant:

“Les termes en majuscules mentionnés dans ces statuts ci-après sont définis tels qu'il suit:

“Gestionnaire d'actif” signifie Art Invest Real Estate Management GmbH & Co. KG, une société constituée selon le droit allemand (numéro d'immatriculation HRA 27764), dont le siège social est situé à Frankenwerft 15 / Buttermarkt 24, 50667 Cologne, Allemagne, ou tout gestionnaire d'actif remplaçant;

“Plan d'Activité” signifie tout plan d'activité relatif à la Propriété tel qu'adopté et mis à jour par l'Associé;

“Associé de Classe A” signifie l'Associé de Classe A de l'Associé de la Société;

“Sujets Importants” signifie les sujets énumérés ci-après:

(a) pendant la période prenant fin le 22 septembre 2013, toute décision de vendre tout ou partie de la Propriété (étant entendu qu'à la suite de l'expiration de cette période le Conseil de Gérance peut vendre tout ou partie de la Propriété);

(b) tout contrat matériel, incluant les amendements, entre la Société et l'Associé de Classe A (excepté pour l'émission de parts sociales supplémentaires/prêts d'associés dans les mêmes conditions que pour les parts sociales existantes ou les prêts d'associés existant afin de respecter les exigences de financement additionnels);

(c) toutes actions substantiellement différentes de celles autorisées dans le Plan d'Activité (évaluées en fonction de leur valeur et/ou d'autres seuils à déterminer);

(d) la conclusion, l'amendement, la novation, ou la terminaison de tout contrat de bail, soit lorsque cela n'a pas été envisagé par le Plan d'Activité, soit lorsque les stipulations commerciales du nouveau contrat de bail ou du contrat de bail renouvelé ne sont pas conformes aux conditions d'acceptation de bail prévus par le Plan d'Activité;

(e) l'endettement ou l'octroi de garanties autrement qu'en application de documents de financement ou de tous prêts d'associés;

(f) la conclusion, l'amendement, la novation, ou la terminaison de tous documents de financement par lesquels la Société participe à une transaction incluant l'acquisition ou la fusion avec une autre société, investit dans une autre entité ou activité, ou établit une filiale ou acquiert des titres;

(g) la proposition de tout amendement des Statuts de la Société aux Associés (ou d'autres documents constitutifs);

(h) la reconnaissance et/ou l'acceptation par la Société de la création de toute option sur les Parts Sociales (sauf lorsque cela est lié à la vente, en tout ou partie, de la Propriété);

(i) la création, l'attribution ou l'émission, et toute proposition à cette fin par la Société aux Associés, de Part Sociales, ou l'attribution de toute option de souscription de Parts Sociales ou l'émission de tout instrument convertible en Parts Sociales dans la Société, ou tout autre changement dans le capital social ou dans les droits sociaux de ces sociétés;

(j) la conclusion de contrats étrangers à l'activité courante ou la réalisation de tout investissement ou emprunt, prêt ou avance de toute somme d'argent (ou l'octroi de toute garantie y afférent) étrangers au Plan d'Activité;

(k) la dissolution ou la liquidation de la Société;

(l) la décharge ou la libération de toute personne, autre que le Gestionnaire d'Actif, de toute obligation envers la Société;

(m) le recrutement de salariés et la conclusion de contrats de travail y afférent prévoyant des bonus, partages de profit, options d'actions, ou tout autre intéressement des salariés ou des Gérants de la Société;

(n) les dépenses liées dépenses de capital relatives à la Propriété non prévues par le Plan d'Activité; et

(o) le changement, et la proposition de changement par la Société aux Associés, de la nationalité de la Société;

“Propriété” signifie la propriété détenue directement par la Société.

Titre I^{er} - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “IREF Art-Invest Hotel Services” qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la “Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la “Loi”), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les “Statuts”).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention et la vente de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur gestion, leur contrôle et leur développement.

3.2 La Société pourra également acquérir des installations et des aménagements pour les donner en location.

3.3 La Société pourra investir dans tout actif immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.5 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.6 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

(a) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

(b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

(c) accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

(d) conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.7 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital, Parts Sociales

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), chacune (ci-après les "Parts Sociales").

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par quatre (4) gérants A (chacun étant désigné comme, "Gérant A") et un (1) gérant B (le "Gérant B"), qui formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"), chacun étant alors désigné comme, "Gérant"). Les Gérants ne sont pas nécessairement associés et peuvent être réélus par résolutions écrites de l'Associé unique ou des associés en cas de pluralité d'associés.

8.2 Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision de l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, d'une assemblée générale extraordinaire des associés ou, le cas échéant, des résolutions écrites, conformément aux articles 14 (Tenue d'assemblées générales) et 15 (Majorités).

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12 (Réunion du Conseil de Gérance).

8.4 Vis-à-vis des tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est attribué à deux (2) Gérants A tel que stipulé à l'article 10 (Représentation de la Société) des Statuts, et en vertu de l'article 191bis, paragraphe 5, de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 (Gérance) et 10 (Représentation de la Société) sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 (Gérance) et 10 (Représentation de la Société), a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants A, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux (2) Gérants A conjointement, exception faite des Sujets Importants nécessitant la signature d'au moins trois (3) Gérants dont le Gérant B.

11. Délégation et Mandat du Conseil de Gérance.

11.1 Tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Tout Gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, ainsi que la durée et toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, les associés éliront un Président parmi les Gérants A. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par le Gérant élu à cette fin parmi les Gérants A présent à la réunion.

12.2 Dans le cas d'un Conseil de Gérance, les réunions du Conseil de Gérance font l'objet d'une convocation réalisée par tout Gérant, notifiée au moins cinq (5) jours travaillés avant la réunion, sauf s'il a été convenu d'un délai de notification plus court ou si tous les Gérants, présents ou représentés, ont renoncé unanimement à ces conditions et formalités de convocation. La notification susmentionnée contient un ordre du jour, détaillant raisonnablement les points à discuter par le Conseil de Gérance lors de la réunion, et tout document pertinent sera distribué préalablement à la réunion du Conseil de Gérance à tous les Gérants de sorte qu'ils en prennent connaissance au moins trois (3) jours travaillés avant la date fixée pour la tenue de la réunion.

12.3 Sans préjudice de l'article 12.5, le Conseil de Gérance peut valablement se réunir et prendre des décisions si une majorité de Gérants est présente ou représentée et au moins deux (2) Gérants A sont présents à la réunion.

12.4 Toutes décisions (autres que celles relatives aux Sujets Importants, lesquelles seront prises en application des dispositions de l'article 12.5) prises par le Conseil de Gérance requièrent une majorité simple des votes exprimés. Dans le cas d'une égalité, le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante et le sujet en question ne sera pas voté.

12.5 Dans la mesure où un Gérant propose à la discussion du Conseil de Gérance un Sujet Important, toute décision relative à ce Sujet Important est, cependant, voté à l'unanimité des Gérants.

12.6 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courrier électronique ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.7 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.8 Si l'urgence des affaires de la Société ne permet pas au Conseil de Gérance de se réunir et requiert la prise de résolutions écrites par les Gérants, des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courrier électronique, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.9 Les votes peuvent également être émis par tout autre moyen tel que fax, courrier électronique, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés soit (i) par le Président et un Gérant, soit (ii) par tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président ou par tout Gérant désigné lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV - Assemblée générale des Associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des Associés - Votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Décisions des Associés, Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales d'Associés pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance par une notice de convocation envoyée à chaque Associé pas plus tard que le dixième (10^{ème}) jour ouvrable avant la date de l'assemblée générale, à moins que tous les Associés, présents ou représentés à telle assemblée, renoncent aux formalités de convocation. La susdite notice sera envoyée à l'adresse des Associés indiquée dans le registre des actionnaires et reprendra l'agenda de l'assemblée. Les points non repris dans cette notice pourront être annoncés à une date ultérieure, conformément aux dispositions ci-dessus.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq (25) Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Associé participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres Associés participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Associé participant sera réputé présent à l'assemblée et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

14.4 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courrier électronique, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

14.5 Sauf disposition contraire en droit luxembourgeois, le quorum:

(a) pour des assemblées générales ordinaires d'Associés de la Société, sera représenté, conformément à l'article 194 de la Loi, par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société; et

(b) pour des assemblées générales extraordinaires d'Associés de la Société amendant les Statuts, sera représenté, conformément à l'article 199 de la Loi, par les Associés représentant plus de trois quarts (3/4) du capital social de la Société et constituant une majorité en nombre des Associés.

14.6 Sous réserve aux droits et restrictions liés aux Parts Sociales, tout Associé (personne physique) présent ou représenté par procuration ou (personne morale) représenté par un représentant dûment autorisé aura un vote pour chaque Part Sociale détenu.

14.7 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises en assemblées générales ordinaires que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou consultation écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois par lettre recommandée et les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.2 Les décisions collectives prises en assemblées générales extraordinaires et les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des Parts Sociales.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise en assemblée générale des Associés ou, le cas échéant, par résolutions écrites des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance.

17.6 Toute distribution ou tout paiement par le Conseil de Gérance sera soumis à la condition qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, et que le Conseil de Gérance ait fait des réserves raisonnables et appropriées pour l'actif circulant de la Société, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra pas être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

Cinquième résolution

L'Associé décide de désigner et nommer les nouveaux Gérants A suivants de la Société et, si nécessaire, d'en confirmer la nomination, avec effet immédiat et pour une période se terminant à la date d'approbation des comptes annuels 2011:

Monsieur Laurent Heiliger, né le 10 février 1973 à Luxembourg, licencié en sciences commerciales et financières, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Madame Stéphanie Grisius, née le 27 mai 1976 à Luxembourg, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Timothy Thorp, né le 20 octobre 1964 à Lagunillas, chartered accountant, résidant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni; et

Monsieur Iain Bond, né le 17 juillet 1964 à Henley-On-Thames, gestionnaire d'investissement, résidant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Sixième résolution

L'Associé décide de désigner et nommer le nouveau Gérant B suivant de la Société et, si nécessaire, d'en confirmer la nomination, avec effet immédiat et pour une période se terminant à la date d'approbation des comptes annuels 2011:

Monsieur Philipp Henkels, né le 21 avril 1967 à Düsseldorf, gestionnaire d'investissement, résidant professionnellement au 8 Im Mediapark, 50670 Cologne,

Septième résolution

L'Associé décide de nommer Monsieur Laurent Heiliger comme Président du Conseil de Gérance de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: G. AREND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2011. Relation. EAC/2011/16642. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012028134/767.

(120036478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.782.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 9 mars 2012

En date du 9 mars 2012, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Madame Ilaria J. DEL BEATO en tant qu'administrateur de la Société et Monsieur Lennart STEN en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2012:

* Monsieur Pierre FELTGEN, né le 27 octobre 1966 à Luxembourg, résidant professionnellement au 12-14, Bd d'Avranches, L-1018 Luxembourg; et

* Monsieur Frank ROSEEN, né le 27 octobre 1962 à Aten Grekland, Suède, demeurant au Zelena 414, Statenice 252 62, Praha-Zapad, République Tchèque.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Pierre DECLA, administrateur
- Monsieur Pierre FELTGEN, administrateur
- Monsieur Frank ROSEEN, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2012033109/26.

(120042909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Groupe E.R.C.P. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9535 Weidingen, 30, Um Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 156.764.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Laurent ANTONIETTI, employé, né à Neuville, France, aux Bois le 7 novembre 1979 demeurant à L-9535 Weidingen, 30, um Knupp.

2.- Monsieur Aziz OUALFI, né à Schiltigheim, France, le 26 août 1982, demeurant à 7 rue Leclerc, F-67300 Schiltigheim.

3.- Monsieur Mikael PRUVOST, né à Strasbourg, France, le 26 août 1982, demeurant à 8, rue Ventron F-68270 Wittenheim,

ici représenté par Monsieur Laurent ANTONIETTI, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

4.- Monsieur Maxime ZISSWILLER, né à Besancon, France, le 6 septembre 1983, demeurant à 8A rue de la Hardt, F-68400 Riedisheim, France.

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée «Groupe E.R.C.P. S.à r.l.», avec siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2796 du 21 décembre 2010, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, à L-9535 Weidingen, 30, um Knupp.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Weidingen. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. ANTONIETTI - A. OUALFI - M. ZISSWILLER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2011. Relation: LAC/2011/24875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le huit juin deux mille onze.

Référence de publication: 2012030403/42.

(120040120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

MCF Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.191.

Par la présente, nous vous informons que nous dénonçons, avec effet immédiat, le siège social de la société de droit luxembourgeois MCF Holding S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 131.191.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012032993/12.

(120043423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Marfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.963.

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «MARFIN S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 18963, constituée suivant acte notarié en date du 11 décembre 1981, publié au Mémorial C (le «Mémorial»), numéro 56 du 19 mars 1982. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 7 mai 2002, publié au Mémorial, le 30 juillet 2002, sous le numéro 1147.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Lionel ARGENCE-LAFON, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lucile WERNERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANTDOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la prorogation de la durée de la société pour une durée illimitée.
2. Modification subséquente de la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts, en cas de prorogation.
3. Annulation, dans l'article 3 des statuts, des paragraphes relatifs au capital autorisé, venu à échéance et non renouvelé.
4. Modification de l'article 4 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

5. Modification de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.».

6. Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 10 des statuts qui se lira comme suit: «Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.».

7. Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter une durée illimitée pour la Société.

En conséquence, la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts est modifiée comme suit:

Art. 1^{er} . (Quatrième alinéa). «La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer dans l'article 3 des statuts les alinéas relatifs au capital autorisé, venu à échéance et non renouvelé.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la société comme suit:

Art. 4. «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des

actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la société comme suit:

Art. 5. «Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation

en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.».

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 10 des statuts qui se lira comme suit: «Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ARGENCE-LAFON, L. WERNERT, C. HERMANT-DOMANGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16796. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012030499/140.

(120039696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.008.310,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés du 16 mars 2012 que la Société a décidé:

1) d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2011, de Madame Kristel Segers, de son mandat de gérante de la Société;

2) de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et M. Raoul Hughes, né le 4 janvier 1965 à Melton Mowbray, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 30, Warwiek Street, W1B 5AL Londres, en tant que gérants de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2012032877/21.

(120043485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Esther Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 121.643.

—
EXTRAIT

Il est par les présentes notifié:

- que l'adresse professionnelle de Mr. Owen Francis LYNCH, Gérant, est, à compter du 31 janvier 2012, la suivante:
Rue Gabriel Lippmann, 36 L-1943 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2012.

Pour la société

ESTHER TWO SARL

Référence de publication: 2012032866/15.

(120043318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Fora Investment S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 46.219.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01.03.2012

Les actionnaires de la société FORA INVESTMENT S.à r.l., SPF réunis le 01.03.2012 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Le siège social du gérant FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l. a été transféré au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 01.03.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012032888/16.

(120043078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Gilmour Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.249.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 9 mars 2012

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 9 mars 2012, Westport investments S.à r.l. a transféré 432 parts sociales d'une valeur de 25.- GBP chacune, à la société FREP Holdings Canada I LP., 1100-10830 Jasper Avenue, T5J 2B3 Edmonton, Canada.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012032894/13.

(120043387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Esch dépôt-vente S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 12, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 85.307.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Esch dépôt-vente SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012033400/11.

(120043918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Geldilux-TS-2010 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 155.505.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 mars 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société que:

- Madame Laetitia Antoine a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de la Société en date du 14 mars 2012.

Suite à cette démission, et conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration a décidé de procéder en date du 14 mars 2012 à la nomination provisoire par cooptation de:

- Monsieur Smain Bouchareb, né le 19 août 1978 à Mulhouse (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive de Monsieur Smain Bouchareb en tant que nouvel administrateur de la Société.

Le conseil d'administration a également décidé de nommer Madame Candice De Boni président du conseil d'administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012032891/21.

(120042929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Guardian Financial Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 159.446.

Extrait des résolutions de l'associé de la société

Les associés ont pris unanimement la décision suivante:

La révocation avec effet au 14 mars 2012 de Scott McKinlay, comme gérant B de la société.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 14 mars 2012 de:

- Michelle Marie Carvill, gérant de classe A
- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, gérant de classe A
- Dominik Walkenhorst, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) s.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2012032895/18.

(120042890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Geldilux-TS-2011 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.336.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 mars 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société que:

- Madame Laetitia Antoine a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de la Société en date du 14 mars 2012.

Suite à cette démission, et conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration a décidé de procéder en date du 14 mars 2012 à la nomination provisoire par cooptation de:

- Monsieur Smain Bouchareb, né le 19 août 1978 à Mulhouse (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive de Monsieur Smain Bouchareb en tant que nouvel administrateur de la Société.

Le conseil d'administration a également décidé de nommer Madame Candice De Boni président du conseil d'administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012032892/21.

(120042930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

daidy sci, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6113 Junglinster, 44, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg E 4.714.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit février;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Claudine GENGLER, salariée, née à Luxembourg, le 15 janvier 1958, demeurant à L-6113 Junglinster, 44, rue des Cerises; et

2) Monsieur Paul LAPLUME, expert-comptable, né à Dudelange, le 22 mars 1958, demeurant à L-6113 Junglinster, 44, rue des Cerises.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière sous la dénomination sociale de "daidy sci", (la "Société"), régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. Le siège social est établi à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg)

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (10.000,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de cent euros (100,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1. Madame Claudine GENGLER, salariée, demeurant à L-6113 Junglinster, 44, rue des Cerises, cinquante et une parts d'intérêts,	51
à 2. Monsieur Paul LAPLUME, expert-comptable, demeurant à L-6113 Junglinster, 44, rue des Cerises, quarante-neuf parts d'intérêts,	49
Total: cent parts d'intérêts,	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propiété par un associé dénommé "nu-propiétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la Société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 6. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 7. La dissolution de la Société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la Société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 9. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la Société.

La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 10. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 11. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Libération des parts d'intérêts

Toutes les parts d'intérêts ont été libérées intégralement en numéraire par les souscripteurs prédits, de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-6113 Junglinster, 44, rue des Cerises.
2. Madame Claudine GENGLER, salariée, née à Luxembourg, le 15 janvier 1958, demeurant à L-6113 Junglinster, 44, rue des Cerises, est nommée aux fonctions de gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

47113

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GENGLER, P. LAPLUME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 mars 2012. LAC/2012/9534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030247/112.

(120040070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Snack Bosphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 99.230.

—
Assemblée générale extraordinaire du 31/01/2012

L'an deux mille douze, le trente et un janvier

A Differdange, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1) Monsieur Summani UYANIK, gérant administratif de la Société, né le 6 mars 1974 à Ispir (Turquie), ayant son domicile au Lot Voie Romaine, 37, F-57270 à Uckange en France cède toutes ses parts (61 parts sociales) à Monsieur Ali Baba KARABULUT, gérant technique de la Société, né le 03 février 1979 à Palu (Turquie) ayant son domicile au 5, Rue d'Auvergne F-57270 à Uckange en France détenteur de 63 parts de la Société.

2) Monsieur Ali Baba KARABULUT, précité, devient l'associé unique de la Société et détenteur de 124 parts.

3) Monsieur Summani UYANIK, précité, démissionne de ses qualités de gérant administratif.

4) Monsieur Ali Baba KARABULUT, précité, devient le gérant unique de la Société.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'entête des présentes.

DONT ACTE.

Rédigé en trois exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, le troisième exemplaire original étant destiné au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (RCSL).

Ali Baba KARABULUT / Summani UYANIK.

Référence de publication: 2012033113/25.

(120042969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Global Focus S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 47.193.

Messieurs les Actionnaires

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société anonyme GLOBAL FOCUS SA enregistrée auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B-47.193, avec effet immédiat.

Jean Bernard ZEIMET

Gérant

Référence de publication: 2012032907/13.

(120043353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

GARANT-MÖBEL Worldwide Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 165.704.

En date du 14 mars 2012, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Thorsten Goldbecker de son poste de gérant de la Société, avec effet au 14 mars 2012.

L'associé unique de la Société a en outre décidé de nommer Monsieur Christoph Hampel, ayant comme adresse professionnelle Baan Siri Satorn, 10/32 Soi YEN AKAT, 10120 Bangkok, Thaïlande, comme gérant de la Société, avec effet au 14 mars 2012 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Franz Hampel
- Christoph Hampel

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
GARANT-MÖBEL Wolrdwide Holding S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012032896/20.

(120042933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Lux Capital Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.333.936,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.995.

En date du 13 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2012.

En date du 13 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris note que ta nouvelle adresse professionnelle du gérant B, Sophie Mellinger, est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Pou la Société
Sophie Mellinger
Gérant B

Référence de publication: 2012032956/18.

(120043276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Viscom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 167.330.

STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq mars,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparet:

Monsieur Bertrand Wautlet, né le 8 juin 1973 à Bruxelles (Belgique), demeurant à L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen.

Lequel fondateur a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés com-

merciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera "VISCOM S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation des droits intellectuels, à savoir:

le droit d'auteur sur les logiciels informatiques;

- le brevet d'invention;
- la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle;
- le nom de domaine.

La société a pour but d'offrir des activités artistiques, culturelles et sportives.

Ses objectifs pédagogiques visent:

- à développer la maîtrise du corps et le sens artistique
- à éveiller la curiosité, le goût et la confiance en soi-même
- à dégager des talents.

La société pourra réaliser ce but par des activités socioculturelles diverses: organisation de spectacles incluant la danse, l'expression corporelle, le théâtre, la musique et le chant, organisation d'activités sportives ou culturelles en groupe ou internationales.

La société a pour objet la production, toutes formes de création et d'animation artistiques et culturelles, l'organisation de spectacles, événements culturels, artistiques, la production et l'organisation d'expositions, de spectacles de rue, la gestion d'événements; la gestion de contrats, de

conseils en managements de spectacles, l'organisation de campagne publicitaire, l'intermédiation commerciale, la production d'artistes et imprésario, ainsi que toutes les opérations mobilières, immobilières, financières et commerciales se rapportant directement ou indirectement l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à € 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle du gérant unique.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale. Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

Bertrand Wautlet:	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euro.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Nominations

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Bertrand Wautlet, né le 8 juin 1973 à Bruxelles (Belgique), demeurant à L-9181 Tadler, 2, Toodlermillen

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-8041 Strassen, 65 rue des Romains.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et

due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: B. WAUTLET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 7 mars 2012. Relation: LAC/2012/10649. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030651/182.

(120040033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Gestion Comptable et Fiscale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8469 Gaichel, Maison 4.

R.C.S. Luxembourg B 30.430.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du onze octobre deux mille onze que la décision suivante à été prise à l'unanimité des voix:

Renouvellement du mandat des trois administrateurs sortants, ci-après nommés, à savoir:

- Monsieur SCHOLTUS Bernard, domicilié Voie des Mines, 22 à B - 6747 SAINT-LEGER;
- Monsieur ALLARD Laurent, domicilié Neuve Route, 1 à B - 6823 VILLERSDEVANT-ORVAL;
- Monsieur HAYON Jean-Paul, domicilié Rue des Roses, 7 à B - 6700 ARLON.

Leur mandat est renouvelé à compter de ce jour, pour une durée venant immédiatement à expiration après l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour extrait conforme

Laurent ALLARD

Administrateur

Référence de publication: 2012032899/19.

(120043300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 14.543.

—
Berichtigungsauszug

Die Einreichung Nr. L120043063 vom 16. März 2012 zielt darauf ab, Herrn Jörg Meier als Vorstandsmitglied und Administrateur-Délégué der Gesellschaft abzurufen.

Allerdings ist Herr Jörg Meier lediglich von seiner Funktion als Administrateur-Délégué abzurufen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. März 2012.

Unterschrift

Bevollmächtigte/r

Référence de publication: 2012032920/15.

(120043435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Green Street Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 114.978.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 8 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

GREEN STREET Luxembourg S.à.r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Petrusse, dénoncé en date du 15 octobre 2009, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.114978.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie OLLAGNIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 29 mars 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Nathalie OLLAGNIER
Le liquidateur

Référence de publication: 2012032908/19.

(120043252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Moro Design S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.752.

Le siège social de la société MORO DESIGN S.A. immatriculée au Registre de commerce sous le numéro B100752 est dénoncé avec effet au 31.12.2011 à l'adresse L-5366 MUNSBACH, Zone Industrielle.

FIRST LOGISTICS AG
Le domiciliataire

Référence de publication: 2012033006/10.

(120042872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Hapo G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 21-23, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 127.881.

Extrait de la résolution unique de l'associé unique:

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par l'associé unique et dûment signifiée à la société, le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représente par cent (100) parts sociales, entièrement souscrites et libérées se répartit comme suit:

Madame FOHL Nathalie
Numéro matricule: 1969 0206 148
Domicile: 6, Rue du Marché L-9290 Diekirch
Paris détenues: 100

Luxembourg, le 24 février 2012.

Pour extrait conforme
LANGINI Paul / FOHL Nathalie
Associé unique cédant / Associée unique cessionnaire

Référence de publication: 2012032913/19.

(120042891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

HB Reavis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.287.

En date du 12 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 8 mars 2012.

En date du 12 mars 2012, le Conseil de Gérance a pris note que la nouvelle adresse professionnelle des gérants suivants est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2012:

- Andreas Mangrich,
- Erik van Os.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Pour la Société

Andreas Mangrich

Gérant A

Référence de publication: 2012032914/20.

(120043275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Island Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.635.

—
EXTRAIT

Il est par les présentes notifié:

- que l'adresse professionnelle de Mr. Owen Francis LYNCH, Administrateur, est, à compter du 31 janvier 2012, la suivante: Rue Gabriel Lippmann, 36 L-1943 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2012.

Pour la société

ISLAND ENTERPRISES S.A.

Référence de publication: 2012032921/15.

(120043331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 14.543.

—
AUSZUG

Jörg Meier, geboren am 7. Mai 1966 in Essen, Deutschland, wohnhaft in 32 Mirabellenweg, 54329 Konz, Deutschland, ist mit Wirkung zum 7. März 2012 von seinen Ämtern als Vorstandsmitglied und Administrateur-Délégué der Gesellschaft zurückgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. März 2012.

Référence de publication: 2012032919/13.

(120043063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Immobilière de Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 84.698.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 2 février 2012 que celle-ci a:

- approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation en date du 1^{er} février 2012 et renoncé à la nomination d'un commissaire à la liquidation. Puis elle a donné décharge aux administrateurs et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Pour finir elle a entériné la clôture de la liquidation.

- que les livres comptables et documents sociaux seront conservés durant 5 ans au siège de la société, au 3-7 rue Goell, L-5326 Luxembourg.

- que le boni de liquidation a été totalement distribué et aucune somme n'a été consignée sur le compte tiers du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2012032925/19.

(120042815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Invictus Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 157.676.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 mars 2012.

Monsieur Vincent LITT, associé unique de la société, prend la décision de transférer le siège social du 29, Place de Paris L-2314 Luxembourg au 29 Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg.

Cette décision n'emporte pas de modification statutaire.

M. Vincent LITT

Associé unique

Référence de publication: 2012032931/13.

(120042970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

ICM 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.790.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012033495/9.

(120044142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Eprec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.266.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EPREC S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012033414/11.

(120044285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Fire Energy Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 167.329.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of February;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1. Mr. Jiayong LIU, residing professionally at 15 nave-16, calle Tales de Mileto, Poligono Industrial La Garena sector 30-C, E-28806 Alcalá de Henares (Madrid) (Spain); and

2. Mrs. Menguy ZHU LIN, residing professionally at 15 nave-16, calle Tales de Mileto, Poligono Industrial La Garena sector 30-C, E-28806 Alcalá de Henares (Madrid) (Spain).

Both are here represented by Mrs. Marta COTAS, private employee, residing professionally in L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, by virtue of two proxies given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Section I. Name - Registered Office - Corporate Object - Term - Share capital

Art. 1. A Luxembourg registered société à responsabilité limitée, which will be governed by the relevant laws and by these statutes, is formed by the appearing parties between the current owners of the shares created below and all those who may subsequently become owners.

Art. 2. The purpose of the company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg companies and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In addition, the company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, management, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The company may borrow in any form whatsoever. It may enter into any type of loan agreements, issue notes, bonds, debentures and any kind of debt or equity securities (whether convertible or not) including under one or more issuance programmes. The company may lend funds, including the proceeds of any borrowing and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the company.

The purpose of the Company is also the holding, the purchase, the exploitation, the management and the sale of intellectual properties of any kind, registered in Luxembourg or abroad, addition certificates and improvement patents, methods, processes, inventions, trademarks, licenses, know-outs as well as the full or partial franchise of any license of such intellectual properties.

The company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the company. The company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations or transactions which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The company takes the name of FIRE ENERGY GROUP SARL.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg. It can be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the partners. The company can open agencies or branches in any other locations in the country or abroad.

Art. 5. The company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. The subscribed capital of the company is fixed at ninety-two thousand eight hundred and eighty-nine Euros (EUR 92,889.-), represented by ninety-two thousand eight hundred and eighty-nine (92,889) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Each company share gives the right to one vote in the deliberations of the ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. Each company share gives the right to a fraction of the company assets and profits, in proportion to the total number of shares.

Art. 8. The company shares can be freely transferred between the partners. They can only be transferred to non-partners with the consent of the partners' general meeting representing at least three quarters of the company capital.

Section II. Administration - General Meeting

Art. 9. The company is administered and managed by managers (the "board of managers"), partners or otherwise, in return for payment or free of charge, appointed by the general meeting of partners, which defines their powers. The managers are designated as A managers and B managers. They can be dismissed at any time by the partners' meeting.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A manager and one B manager.

The company shall further be bound by the sole or joint signature(s) of any person(s) to whom specific signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 10. Each partner may take part in collective decisions whatever the number of shares held.

Each partner has a number of votes equal to the number of shares held or represented; each partner can be validly represented at meetings by the bearer of a special power of attorney.

Art. 11. Collective decisions are only validly taken if they are adopted by partners holding more than half of the company capital.

Collective decisions concerning an amendment of the statutes must be taken by a majority of the partners representing three quarters of the company capital.

Section III. Financial year - Distribution of profits

Art. 12. The financial year begins on the first of January and ends of the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts on the date of formation and ends on the thirty-first of December 2012.

Art. 13. Each year, when the financial year is closed, the company accounts are closed and the administration draws up the company accounts, in accordance with the legal provisions in force.

Art. 14. Any partner can obtain information on the inventory and the balance sheet at the registered office of the company.

Art. 15. Any balance sheet surplus, after deduction of social security costs, depreciation and write-downs deemed necessary or useful by the partners, constitutes the net profit of the company.

Following the allocation to the legal reserve, the balance is freely available to the partners.

Section IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. The company shall not be dissolved by the death, suspension, bankruptcy or ruin of a partner.

Art. 17. The creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, place under seal the assets and documents of the company, nor interfere in any way in the acts of administration; in order to exercise their rights, they must abide by the values shown in the last balance sheets and inventories of the company.

Art. 18. In the event of the dissolution of the company, the liquidation shall be performed by one or more liquidators, partners or otherwise, appointed by the partners, who shall define their powers and emoluments.

Subscription and Payment

The articles of the company thus having been established, the ninety-two thousand eight hundred and eighty-nine (92,889) shares have been subscribed as follows:

1) Mr. Jiayong LIU, prenamed, eighty-three thousand six hundred shares,	83,600
2) Mrs. Menguy ZHU LIN, prenamed, nine thousand two hundred and eighty-nine shares,	9,289
Total: ninety-two thousand eight hundred and eighty-nine shares	92,889

1. Mr. Jiayong LIU, prenamed, declares to pay his eighty-three thousand six hundred (83,600) subscribed shares fully up, by a contribution in kind, consisting in the contribution of ninety-five (95) shares representing ninety-five percent (95%) of the corporate capital of the company ERESV SAS, a "société par actions simplifiée" (simplified limited liability company) under French laws, having its registered office at 253, rue Saint Honoré, F-75001 Paris, registered at the "Registre de Commerce et des Sociétés de Paris" under the number B 538 984 303; such contribution being evaluated at eighty-three thousand six hundred Euros (EUR 83,600.-).

Proof of the existence, transferability and value of the contribution has been given to the undersigned notary by supporting documents.

2. Mrs. Menguy ZHU LIN, prenamed, declared to pay her nine thousand two hundred and eighty-nine (9,289) subscribed shares fully up by payment in cash, so that the amount of nine thousand two hundred and eighty-nine Euros (EUR 9,289.-) is from this day on at the free disposal of the company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly

All company shares have been fully paid up, as verified by the acting notary who expressly confirms this.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred and fifty Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing persons, acting as partners representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

Are appointed members of the board of managers:

Class A managers

1. Mr. Jiayong LIU, prenamed; and
2. Mrs. Menguy ZHU LIN, prenamed.

Class B managers

1. Mr. Frédéric MONCEAU, residing professionally in L-2138, Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu; and

2. Mr. Joeri STEEMAN, residing professionally in L-2138, Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders, which will approve the financial statements of the year 2017.

Second resolution

The address of the company is fixed at 24, rue Saint Mathieu, L-2138, Luxembourg. The board of manager is authorized to change the address of the company side the municipality of the company's corporate seat.

General provision

For all points not specified in these statutes, the parties shall refer and submit to the legal provisions in force governing a société à responsabilité limitée.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jiayong LIU, demeurant professionnellement au 15 nave-16, calle Tales de Mileto, Poligono Industrial La Garena sector 30-C, E-28806 Alcalá de Henares (Madrid) (Espagne); et

2. Madame Menguy ZHU LIN, demeurant professionnellement au 15 nave-16, calle Tales de Mileto, Poligono Industrial La Garena sector 30-C, E-28806 Alcalá de Henares (Madrid) (Espagne).

Les deux sont ici représentés par Marta COTAS employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . Nom - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est constitué par les comparants entre les détenteurs actuels des parts sociales créées ci-dessous et tous ceux qui pourront par la suite en devenir détenteurs, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes les transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, la Société pourra acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, et effectuer toutes transactions concernant des biens immobiliers, y compris la prise de participations directe ou indirecte dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

La Société peut utiliser ses fonds pour établir, gérer, développer et disposer de ses avoirs tels qu'ils sont composés de temps à autre, acquérir, investir dans, et disposer de tous types de propriétés, tangibles ou intangibles, mobilières ou immobilières, à savoir, sans y être limité, de son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, participer à la création, l'acquisition, la gestion, le développement et le contrôle de toute société, acquérir par investissement, souscription, aval ou option des valeurs mobilières, les réaliser par vente, transfert, échange ou autrement, et les développer.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut conclure des contrats de prêts de toute espèce, émettre des bons, des obligations, titres obligataires et tous types de titres de créance ou de participation (convertibles ou non), y compris par un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société même.

La Société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

La Société peut également consentir des garanties et des nantissements au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même. La Société peut en outre nantir, céder, grever ou autrement constituer garantie pour une partie ou pour tous ses actifs.

La Société peut exécuter toutes activités commerciales, industrielles, financières, personnelles et immobilières, ou des transactions directement ou indirectement liées à son objet social ou de nature à favoriser son développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination FIRE ENERGY GROUP SARL.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg par une décision de ses associés. La Société peut établir des agences ou succursales à tous autres endroits tant au Grand-duché qu'à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 92.889,-), représenté par quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt-neuf (92.889) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et des bénéfices de la Société, proportionnellement au nombre de parts.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Elles pourront être cédées à des non-associés uniquement avec le consentement de l'assemblée générale des associés, qui représente au moins les trois quarts du capital social.

Chapitre II. Administration - Assemblée générale

Art. 9. La Société est administrée et gérée par des gérants (le "conseil de gérance"), associés ou non, rémunérés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs. Les gérants sont désignés comme gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. Ils pourront être révoqués à tout moment par une assemblée des associés.

Envers des tiers, la Société sera engagée dans tous les cas par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

De plus, la Société sera engagée par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux auront été accordés par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 10. Chaque associé pourra participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales en sa possession.

Chaque associé possède un nombre de voix égal au nombre de parts sociales détenues ou représentées; chaque associé pourra être valablement représenté dans les assemblées par le porteur d'une procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne pourront être valablement prises que si elles sont prises par des associés qui détiennent plus que la moitié du capital social.

Les décisions collectives concernant une modification des statuts devra être prise par une majorité des associés qui représentent les trois quarts du capital social.

Chapitre III. Année sociale - Distribution des bénéfices

Art. 12. L'exercice social commence chaque année au premier janvier et finit le trente et un décembre, excepté le premier exercice social, qui débute le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2012.

Art. 13. Chaque année, lors de la clôture de l'exercice social, les comptes de la Société sont clôturés et le conseil de gérance établit les comptes de la Société conformément aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 14. Chaque associé pourra obtenir des informations sur l'inventaire et le bilan au siège de la Société.

Art. 15. Tout excédent favorable du bilan, après déduction des charges sociales, dépréciations et amortissements réputés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après l'affectation à la réserve légale, le solde sera à la disposition des associés.

Chapitre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La Société ne pourra être dissoute par le décès, la suspension, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Ni les créanciers, ni les bénéficiaires ou héritiers d'un associé ne pourront pour quel motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société, ni interférer de quelque manière que ce soit dans les actes de gestion; pour pouvoir exercer leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs des derniers bilans et inventaires de la Société.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou autres, désignés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt-neuf (92.889) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jiayong LIU, préqualifié, quatre-vingt-trois mille six cents parts sociales,	83.600
2) Madame Menguy ZHU LIN, préqualifiée, neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf parts sociales,	9.289
Total: quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt-neuf parts sociales,	92.889

1. Monsieur Jiayong LIU, préqualifié, déclare libérer entièrement ses quatre-vingt-trois mille six cents (83.600) parts sociales souscrites par un apport en nature, qui consiste en quatre-vingt-quinze (95) actions, représentant quatre-vingt-quinze pur cent (95%) du capital social de la société ERESV SAS, une société par actions simplifiée de droit français, avec siège au 253, rue Saint Honoré, F-75001 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 538 984 303; cet apport étant évalué à quatre-vingt-trois mille six cents euros (EUR 83.600,-).

Preuve de l'existence, de la transférabilité et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire instrumentant au moyen de pièces justificatives.

2. Madame Menguy ZHU LIN, préqualifiée, déclare libérer entièrement ses neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf (9.289) parts sociales souscrites moyennant un versement en numéraire, de sorte que le montant de neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 9.289,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement, tel qu'il a été vérifié par le notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt après la constitution de la Société, les comparants, agissant comme associés représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, déclarent qu'ils se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de membres du conseil de gérance:

Gérants de catégorie A

1. Monsieur Jiayong LIU, préqualifié; et
2. Madame Menguy ZHU LIN, préqualifiée.

Gérants de catégorie B

1. Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu; et
2. Monsieur Joeri STEEMAN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

La durée de leur mandat prendra fin après l'assemblée annuelle des associés, qui donnera son approbation pour les états financiers de l'année 2017.

Deuxième résolution

Le siège de la société est fixé au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à changer l'adresse de la société au sein de la municipalité du siège de la Société.

Disposition générale

Concernant tous les points non expressément déterminés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi en vigueur sur la société à responsabilité limitée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. COTAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 mars 2012. LAC/2012/9531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012030389/296.

(120040021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Kerry Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.299.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 2 mars 2012 que:

Mr. Olivier Teyssandier, né le 7 novembre 1969, à Tananarive, Madagascar, résidant au Prinsengracht 258C, 1016HG Amsterdam, Pays-Bas, a été nommé gérant de catégorie A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 mars 2012.

Référence de publication: 2012032941/15.

(120043196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Liskar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.628.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 13 avril 2011

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, domicilié professionnellement au 45 route d'Arlon à

L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires. S.A. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2012032969/14.

(120042948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Lombard Odier Brasil Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.488.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 mars 2012

En date du 16 mars 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Claude RAMEL, Monsieur Jacques ELVINGER et Monsieur Yvar MEN-THA en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lombard Odier Brasil Capital

Lombard Oder Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2012032954/16.

(120043494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Lula Nordeste Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.600,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 164.779.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite des associés en date du 16 mars 2012, les associés ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Takeo Hayashi de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par les associés avec effet au 1^{er} mars 2012.

2. Monsieur Masaki Hanyu, né le 03 novembre 1959 au Japon, avec adresse professionnelle au 2-3-2 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0005, Japon, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet au 1^{er} mars 2012 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012032955/19.

(120043355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

LNC International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.905.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 8 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

LNC INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter, dénoncé en date du 10 juillet 2009, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.110905.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie OLLAGNIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 29 mars 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie OLLAGNIER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012032970/19.

(120043251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

LB-Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 24.011.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 8. März 2012 in Luxembourg

5. Die Versammlung erneuert das Mandat des unabhängigen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft und ernennt KPMG Luxembourg S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg bis zur Gesellschafterversammlung im März 2013.

6. Die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder werden verlängert bis zur Abhaltung der Ordentlichen Gesellschafterversammlung im März 2018.

Frank HAMEN
Alain WEBER
Andreas NERANTZAKIDIS

Für die Gesellschaft

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012032962/18.

(120042894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Lejoh Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.595.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, 07. März 2012 um 13:00 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wurde von 29, Avenue Monterey in L-2163 Luxembourg nach 11 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg verlegt.

2. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder wurden verüngert bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfindet.

3. Zum Kommissar der Gesellschaft wurde ernannt:

LCG International AG

11a, bvd Joseph II

L-1840 Luxembourg

Das Mandat des Kommissars endet am Tag der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfindet.

Luxembourg, den 03.07.2012.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012032965/20.

(120043068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Wow S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 167.334.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le deux mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frantz WALLENBORN, gérant, demeurant 5, Aal Strooss, L-8606 BETTBORN,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date 29 février 2012.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de WOW S.A. SPF (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales ou agences aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit dans la commune du siège social. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- €) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société pourra racheter ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet par les membres présents à la réunion.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion suivant la vacance, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration ou administrateur unique, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat.

Art. 7. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande du Président ou de deux administrateurs pour une réunion qui aura lieu au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Chaque convocation devra être établie et envoyée au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être mentionnés dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié. Les réunions se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre ou tous moyens de télécommunication approprié, ces derniers étant à confirmer par écrit.

Une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura les mêmes effets qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration. La date de la résolution écrite sera réputée être la date de la dernière signature apposée par un administrateur. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être signées sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu et pourront être transmises par tout moyen de communication approprié.

Art. 8. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des voix présentes ou représentées.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Si la Société compte un administrateur unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et ces statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la Société est engagée en toutes circonstances en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs, en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leurs émoluments.

Les commissaires sont rééligibles et sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou administrateurs de la Société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée générale annuelle tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, par le commissaire aux comptes ou le collège des commissaires aux comptes.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite mentionnant l'ordre du jour d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations devront être établies par écrit et envoyées dans les formes et délais prévus par la loi et comportent l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre de jour de toute assemblée générale.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les procès verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau de l'assemblée et par les actionnaires en faisant la demande.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividende en cours d'exercice dans le respect des conditions fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Dispositions générales

Art. 21. Les avis de convocation et communications sont remis ou il y est expressément renoncé et les résolutions écrites sont prises par écrit, email, fax ou tout autre moyen électronique de communication.

Art. 22. Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du conseil d'administration peuvent également être accordées par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le conseil d'administration.

Art. 23. Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition les signatures sous forme électronique remplissent toutes les conditions légales pour être jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des résolutions écrites seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites par Monsieur Frantz WALLENBORN, préqualifié.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève environ à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs et celui des commissaires est fixé à un.

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Frantz WALLENBORN, gérant, né le 15 février 1962 à Luxembourg, demeurant 5, Aal Strooss, L-8606 BETTBORN

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 25.797.

Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2017.

5.- Le siège social de la société est fixé 2a, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2012. LAC/2012/10461. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Référence de publication: 2012030663/208.

(120040061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Lhasa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 5, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 94.775.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 mars 2012 que la décision suivante à été prise à l'unanimité des voix:

- L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2665 Luxembourg, au 5, rue du Verser avec effet immédiat.

Il est porté à la connaissance des associés les changements suivants:

- Monsieur SHARMA PARKASH, gérant de la société, né le 14 avril 1969 à Simla (Inde) a transféré son adresse du 11, Place Saint Pierre et Paul, L-2334 Luxembourg au 5, rue du Verger, L-2665 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2012032968/16.

(120043448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Luxcom Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.789.

Par la présente, nous vous prions de noter que nous dénonçons le siège social de votre société avec effet à ce jour.

Nous vous prions également de noter que la convention de domiciliation conclue entre votre société et Wilson Associates est également dénoncée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012032977/15.

(120043367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Marguerite Adviser SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 149.028.

—
EXTRAIT

Dépôt rectificatif du dépôt enregistré et déposé le 22 septembre 2011 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L110151830

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 12 mars 2012 que:

- la renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société Deloitte S.A., ayant son siège social, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg par l'assemblée générale des actionnaires du 18 juillet 2011 est confirmé et ratifié avec effet rétroactif au 18 juillet 2011;

- le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société Deloitte S.A., précitée, est fixé pour une durée d'un an et prendra fin à l'issue de tenue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012032983/21.

(120043436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 120.807.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 15 novembre 2010 que:

1. Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 mars 2016:

Pierre Metzler;

Hugo Neumann;

Bryan O'Connor;

John Rockett;

John Wilkinson; et

Tony Kilduff.

2. Le mandat de KPMG S.à r.l., Commissaire de la Société, a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 mars 2011.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 23 septembre 2011 que:

1. Le mandat de KPMG S.à r.l., Commissaire de la Société, a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012033143/25.

(120042916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Mountain & Wave, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.739.552,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 147.204.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, la rue dénommée "6C, Parc d'Activités Syrdall" a été renommée "6C, rue Gabriel Lippmann", avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- l'adresse professionnelle de Mrs. DORIER Olivier et KAM-CHEONG Stewart, gérants de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Luxembourg, le 15 mars 2012.
Référence de publication: 2012032985/14.
(120042950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Multi Strategy SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 156.462.

—
EXTRAIT

Il ressort d'un procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration en date du 24 novembre 2011 que le conseil a pris acte de la démission de M. Xavier Schmit de son poste d'administrateur en date du 31 octobre 2011 et que M. Paolo Faraone, demeurant professionnellement au 11, Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg a été co-opté administrateur à sa place.

Pour Multi Strategy Sicav
CF Fund Services S.A.

Référence de publication: 2012032986/14.

(120043106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Scott International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 82.851.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 12 Mars 2012 à 19 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaires aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27/04/1962 à Blois (France), demeurant au 36, Rue OP Hals -L- 3376 Leudelange.

- Madame Corinne CHANTEREAU, comptable, née le 06/08/1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudelange, 36 Rue Op Hals.

- Madame Jennifer SIEJA, comptable, née le 09/05/1979 à Thionville (France), demeurant à F-57855 Saint Privat La Montagne (France) au 7, Rue Saint Jacques.

Est réélu Commissaire aux Comptes IG INVESTMENTS S.A., société avec siège social au 63-65, Rue de Merl -L- 2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés n° B66562.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

2- Le Conseil d'Administration décide de réélire Madame Corinne CHANTEREAU, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur-Délégué expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2012033239/26.

(120043206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Marcel Niederweis Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6486 Echternach, 4, Porte St. Willibrord.
R.C.S. Luxembourg B 151.033.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 9 mars 2012, que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société MARCEL NIEDERWEIS ARCHITECTES S.A., établie et ayant son siège social à L-6486 ECHTERNACH, 4, Porte St. Willibrord,

inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B151 033.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 9 mars 2012.

MEYERS Georges.

Référence de publication: 2012032990/15.

(120043490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Miller Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.713.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2011

Monsieur Pablo PINERO IMBERNON et Madame Isabel GARCIA LORCA sont réélus Administrateurs de Catégorie A, et Monsieur Norbert SCHMITZ, les sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs de Catégorie B pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an.

Pour la société

MILLER HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2012033005/14.

(120043033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

MDG Lux Batiservices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 87.284.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société MDG Lux Batiservices S.A. tenue au siège de la société en date du 15 juin 2011

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL, immatriculé au RCSL sous le numéro B 50577 et dont le siège social est situé 165A, Route de Longwy, L - 4751 PETANGE; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

MDG LUX BATISERVICES S.A.

Michel KLEIN / Bernard KLEIN / Jil KLEIN

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012032994/19.

(120043323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Mea Energia, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.820.

—
La société Juria Experts sàrl a résilié, avec effet au 16 mars 2012, la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme Mea Energia, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, no. 136820, et a dénoncé par conséquent le siège social de ladite société avec effet à ce même jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

Pour la Gérance

Juria Experts sàrl

Référence de publication: 2012032995/13.

(120042977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.
